



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal Ligue de Franche-Comté

Cahier des charges du Championnat Régional des Clubs Féminin

Article 1 - Présentation - La Ligue de Franche-Comté organise un championnat régional des clubs féminin. Le règlement national du championnat des clubs féminin est appliqué. Seules les équipes homogènes peuvent accéder au CRC féminin.

Article 2 - Inscriptions - Les inscriptions sont gratuites. Ce championnat régional comporte 1 division de 8 équipes. La liste des équipes découle des compétitions qui ont eu lieu les années précédentes.

Article 3 - Organisation - le championnat comporte une journée simple, la 1^{ère}, et 3 journées doubles. Chaque équipe rencontre les 7 autres.

Le tirage au sort et le calendrier sont établis par la Commission Sportive et validés par le Comité Directeur.

Chaque Comité Départemental organise une rencontre.

L'arbitrage est assuré par un arbitre de Ligue désigné par la commission d'arbitrage de la ligue, pour chaque journée de championnat. L'organisateur prévoit, en nombre suffisant, les feuilles de matchs : 4 lors de la journée simple et 8 pour les trois journées doubles.

Les parties débutent à 14h30 pour la journée simple et 8h30 pour les journées doubles.

Dans ce dernier cas, les parties de tête à tête et de doublette du 1^{er} cycle doivent être terminées avant la coupure du repas. Pour les journées doubles, l'organisateur peut proposer un repas pour les équipes qualifiées ou à défaut fournir les coordonnées de restaurants.

Les parties se déroulent sur des terrains numérotés : 16 jeux sont nécessaires.

Une tenue homogène (haut du corps avec identification du club) est obligatoire pour les joueuses.

Un vin d'honneur est offert par l'organisateur à la coupure du repas de midi pour les 3 journées doubles, à la fin de la journée pour la journée simple.

Les résultats doivent être transmis le jour de la rencontre (mail, téléphone) au président de la Commission Sportive. Les feuilles de matchs sont envoyées dans la semaine suivant la rencontre.

Article 4 - Montées et descentes - En fin de saison, la 1^{ère}, championne régionale, monte en CNC-F, et les deux dernières descendent en CDC-F. Composition de la CRC-F pour l'année suivante : il y aura éventuellement une ou des descentes de CNC-F, 2 ou 3 montées de CDC (après barrage) ; se maintiendront au plus 5 équipes classées de la 2^{ème} à la 6^{ème} place.

Article 5 - Récompenses - Les récompenses sont à la charge de la Ligue.

Un trophée récompense l'équipe championne régionale.

6 trophées récompensent les championnes régionales.

Les clubs perçoivent des indemnités de déplacement (versées lors de la dernière journée). Leur montant est fixé par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive.

Une participation de 50€ est demandée à chaque Comité Départemental. La Ligue participe à hauteur de 200€ et chaque équipe reçoit 50€ lors de la dernière journée.

Article 6 - Obligations - L'organisateur est tenu de respecter le présent cahier des charges.

Forfait et sanctions pécuniaires. Un club sachant qu'une de ses équipes est forfait a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires, le club organisateur ainsi que le responsable du CRC et le président de la ligue, par téléphone, au plus tard l'avant-veille de la rencontre. Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait. L'amende est de 50 € pour une journée simple et de 100 € pour une journée double. Elle sera doublée si le club forfait n'a pas prévenu les personnes citées ci-dessus.

Ce cahier des charges a été adopté par l'Assemblée générale du 11 décembre 2016 à Valdoie.

Le Président

Le Secrétaire Général